

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-TITE-DES-CAPS
MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ

Procès-verbal de la session régulière du Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps tenue à l'Hôtel de ville le 5 septembre 2017 à 20 h.

Formant quorum sous la présidence de Son Honneur le Maire M. Majella Pichette et à laquelle les Conseillers suivants sont présents:

M. Ghislain Lachance	Mme Anne-Marie Asselin
M. Normand Duclos	M. Reynald Cormier
M. Christian Lebel	M. Éric Lachance

Ainsi que: M. Marc Lachance, Directeur général et Secrétaire-trésorier un (1) contribuable

Il a été ordonné et statué ce qui suit:

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (Rés. # 10773)

Il est proposé par M. Reynald Cormier, Conseiller appuyé par M. Éric Lachance, Conseiller et résolu unanimement

Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que présenté ci-dessous:

1. Ordre du jour
2. Acceptation des minutes
3. Suivi des comités
4. Demande de dérogation mineure – 234 avenue Royale
5. Demande de permis d'enseigne commerciale en lien avec le PIIA de la route 138
6. Demande de permis de rénovation en lien avec le PIIA – bâtiment patrimonial au 135 avenue de la Montagne
7. Demande de permis de rénovation en lien avec le PIIA – bâtiment patrimonial au 412 rang St-Elzéar
8. Embauche à temps plein de M. Michel Thibodeau comme responsable de l'urbanisme
9. Achat d'abrasif pour la saison d'hiver 2017-2018
10. Demande d'aide financière – activité de financement Unité pastorale Côte-de-Beaupré
11. Invitation activité bénéfique pour la Grande Ferme
12. Paiement de frais supplémentaire - contrôle des matériaux sur travaux de Boralex
13. Déplacement du panneau d'accueil de la Municipalité
14. Demande de subvention au Fonds éolien – étude de centralisation des services culturels et de loisirs
15. Programme TECQ 2014-2018 – programmation de travaux révisée
16. Correspondances et divers
17. Paiement des comptes
18. Levée de l'assemblée

2. ACCEPTATION DES MINUTES (Rés. # 10774)

Il est proposé par M. Christian Lebel, Conseiller appuyé par M. Éric Lachance, Conseiller et résolu unanimement

Que les minutes de la session régulière du 7 août 2017 soient et sont acceptées telles que rédigées par la secrétaire d'assemblée et vérifiées par le Directeur général et Secrétaire-trésorier.

3. SUIVI DES COMITÉS

Monsieur Éric Lachance, Conseiller, mentionne au Conseil municipal qu'au niveau de la Régie Intermunicipale de l'aréna Côte-de-Beaupré, ils sont toujours en attente de deux résolutions municipales afin d'aller de l'avant dans le dossier de médiation du retrait de l'Ange-Gardien. Maintenant, au niveau du Hockey mineur, le président de l'organisme est un nouveau président et il semble y avoir une meilleure collaboration entre eux et l'aréna ; ce qui améliorera grandement les négociations. Il y a aussi une augmentation de 15 % des revenus de commandites pour l'hiver qui approche. Il y aura aussi un nouveau site internet en 2018 pour la Régie car celui existant est maintenant désuet. Enfin, avec le départ du Secrétaire trésorier de la Régie, une nouvelle personne a été engagée en la personne de monsieur Martin Leith de Saint-Ferréol-les-Neiges.

4. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 234 AVENUE ROYALE (Rés. # 10775)

Considérant la demande de dérogation mineure déposée par le propriétaire du 234 avenue Royale, sur le lot 284-p, visant à autoriser la construction d'une remise de 3,05 mètres de largeur par 4,57 mètres de profondeur en marge avant de la résidence ;

Considérant que le bâtiment proposé respecte les normes quant aux marges avant, latérale et arrière prescrites au règlement de zonage # 497-2017 ;

Considérant que le bâtiment proposé respecte la distance entre le bâtiment principal et le bâtiment accessoire prescrite au règlement de zonage # 497-2017 ;

Considérant qu'une remise se trouve déjà en marge avant de la résidence et que cette dernière est dans un piteux état ;

Considérant que la localisation de la résidence principale sur le terrain rend très difficile d'implanter un bâtiment complémentaire en marge latérale ou arrière ;

Considérant l'analyse du dossier et la recommandation qui ont été effectuées par les membres du Comité consultatif d'urbanisme lors de leur rencontre du 8 août dernier ;

Par conséquent, il est proposé par M. Normand Duclos, Conseiller
appuyé par M. Reynald Cormier, Conseiller
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps accepte la demande de dérogation mineure déposée par le propriétaire du 234 avenue Royale visant à construire une remise de 3,05 mètres de largeur par 4,57 mètres de profondeur en marge avant du bâtiment principal. Le responsable de l'urbanisme devra toutefois s'assurer du respect de toutes les autres normes prévues à la réglementation.

5. DEMANDE DE PERMIS D'ENSEIGNE COMMERCIALE EN LIEN AVEC LE PIIA DE LA ROUTE 138 (Rés. # 10776)

Considérant la demande de permis d'affichage pour une enseigne commerciale, déposée par le propriétaire du 335 boulevard 138, visant à installer une nouvelle enseigne commerciale pour son commerce ;

Considérant que la demande de permis est soumise au règlement # 500-2017 sur les PIIA en bordure de la route 138 ;

Considérant que la demande déposée respecte la réglementation municipale en vigueur ;

Considérant que la demande rencontre tous les objectifs et critères du règlement # 500-2017 sur les PIIA ;

Considérant qu'il existe déjà une vieille enseigne au même endroit et qu'elle a besoin d'être renouvelée ;

Considérant l'analyse du dossier et la recommandation qui ont été effectuées par les membres du Comité consultatif d'urbanisme lors de leur rencontre du 8 août dernier ;

Par conséquent, il est proposé par M. Ghislain Lachance, Conseiller appuyé par M. Christian Lebel, Conseiller et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps accepte la demande d'enseigne commerciale déposée par le propriétaire du 335 boulevard 138 visant à remplacer une vieille enseigne existante par une nouvelle enseigne.

6. DEMANDE DE PERMIS DE RÉNOVATION EN LIEN AVEC LE PIIA
Bâtiment patrimonial au 135 avenue de la Montagne (Rés. # 10777)

Considérant la demande de permis de rénovation déposée par le propriétaire du 135 avenue de la Montagne visant à prolonger une partie du toit de sa résidence ;

Considérant que le bâtiment est inscrit à l'annexe 1 du règlement # 500-2017 sur le PIIA et que cette annexe vise les bâtiments d'intérêt patrimoniaux ;

Considérant que la demande de permis est soumise au règlement sur les PIIA ;

Considérant que la demande respecte la réglementation, outre celle sur les PIIA ;

Considérant l'analyse du dossier et la recommandation qui ont été effectuées par les membres du Comité consultatif d'urbanisme lors de leur rencontre du 8 août dernier ;

Par conséquent, il est proposé par M. Éric Lachance, Conseiller appuyé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère et résolu majoritairement

Pour : 5 Contre : 2

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps accepte la demande de permis de rénovation déposée par le propriétaire du 135 avenue de la Montagne visant à prolonger une partie de la toiture de la résidence patrimoniale.

7. DEMANDE DE PERMIS DE RÉNOVATION EN LIEN AVEC LE PIIA
Bâtiment patrimonial au 412 rang St-Elzéar (Rés. # 10778)

Considérant la demande de permis de rénovation déposée par le propriétaire du 412 rang St-Elzéar visant le remplacement du bardeau d'asphalte de la toiture ;

Considérant que le bâtiment est inscrit à l'annexe 1 du règlement # 500-2017 sur le PIIA et que cette annexe vise les bâtiments d'intérêt patrimoniaux ;

Considérant que la demande de permis est soumise au règlement sur les PIIA ;

Considérant que la demande respecte la réglementation, outre celle sur les PIIA ;

Considérant que la demande rencontre tous les objectifs et critères du règlement sur les PIIA ;

Considérant que les matériaux proposés pour la rénovation de la toiture sont semblables à ce qui existe déjà ;

Considérant que ces travaux ont pour but de corriger un problème d'infiltration d'eau ;

Considérant l'analyse du dossier et la recommandation qui ont été effectuées par les membres du Comité consultatif d'urbanisme lors de leur rencontre du 8 août dernier ;

Par conséquent, il est proposé par M. Éric Lachance, Conseiller appuyé par M. Reynald Cormier, Conseiller et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps accepte la demande de permis de rénovation déposée par le propriétaire du 412 rang St-Elzéar visant le remplacement du bardeau d'asphalte de la toiture par du nouveau bardeau d'asphalte.

8. EMBAUCHE À TEMPS PLEIN DE M. MICHEL THIBODEAU COMME RESPONSABLE DE L'URBANISME (Rés. # 10779)

Considérant que, le 5 juin dernier, la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps a procédé à l'embauche d'un nouveau responsable de l'urbanisme en la personne de monsieur Michel Thibodeau et ce, effectivement à compter du 12 juin 2017 ;

Considérant que, lors de la signature de son contrat de travail, une des conditions était qu'une période de probation d'une durée de trois (3) mois était accordée avant l'embauche à temps plein ;

Considérant que, le 28 août dernier, le Directeur général et Secrétaire-trésorier a rencontré monsieur Thibodeau afin d'effectuer une évaluation de rendement après les trois premiers mois ;

Considérant la conclusion de cette évaluation de rendement et la recommandation faites au Conseil municipal ;

Par conséquent, il est proposé par M. Normand Duclos, Conseiller appuyé par M. Christian Lebel, Conseiller et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps accepte la recommandation du Directeur général et Secrétaire trésorier et procède à l'embauche à temps plein du responsable de l'urbanisme monsieur Michel Thibodeau et ce, à compter du 11 septembre 2017. Les conditions sont celles déjà établies dans le contrat de travail signé par les deux parties, lors de l'embauche en juin dernier.

9. ACHAT D'ABRASIF POUR LA SAISON D'HIVER 2017-2018 (Rés. # 10780)

Considérant qu'à tous les ans la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps doit procéder à l'achat d'abrasif pour la saison hivernale ;

Considérant que, depuis quelques années, la Municipalité procède à un mélange d'abrasif de type sel à déglçage avec sable selon un pourcentage et que les résultats ont été très intéressants ;

Considérant que le Directeur général et Secrétaire-trésorier a effectué des démarches pour faire l'achat d'abrasif de type sel à déglçage pour la nouvelle saison qui approche ;

Considérant les analyses faites par le Conseil municipal, en consensus avec les employés de la voirie ;

Par conséquent, il est proposé par M. Ghislain Lachance, Conseiller appuyé par M. Éric Lachance, Conseiller et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps accepte l'offre de la compagnie Compass Minerals pour l'achat d'abrasif de type sel à déglçage pour la saison hivernale 2017-2018, au prix de 95,61 \$ la tonne métrique. L'achat total pour la saison est estimé à 200 tonnes environ.

Étant donné que, pour avoir un bon pouvoir de fonte, il est préférable d'avoir au minimum un mélange à 5 % d'abrasif dans le sable et que les besoins estimés de sable pour cette année sont de 1 000 à 1 100 tonnes métriques, la Municipalité estime qu'avec 90 tonnes d'abrasif mélangé, soit 9 %, ce serait suffisant pour avoir un excellent pouvoir de fonte avec le sable.

Cette quantité d'abrasif devra être livrée au site de la compagnie qui sera retenue ultérieurement pour l'achat de sable et le mélange devra être fait par celle-ci. La balance de sel à déglçage devra être livrée au garage municipal situé au 37 avenue Royale et ce, sur demande.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le Maire invite les personnes présentes dans l'assistance à poser leurs questions.

10. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

Activité de financement Unité pastorale Côte-de-Beaupré (Rés. # 10781)

Il est proposé par M. Normand Duclos, Conseiller
appuyé par M. Christian Lebel, Conseiller
et résolu unanimement

D'autoriser le versement d'une somme de 100 \$ à titre de contribution financière pour l'activité de financement, sous forme de souper-spaghetti, qui aura lieu le 17 septembre 2017 et qui sera tenue par l'Unité pastorale de la Côte-de-Beaupré.

11. INVITATION ACTIVITÉ BÉNÉFICE POUR LA GRANDE FERME

(Rés. # 10782)

Il est proposé par M. Reynald Cormier, Conseiller
appuyé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère
et résolu unanimement

D'autoriser l'achat d'une carte au représentant de la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps, au nom de monsieur Majella Pichette, pour la huitième (8^e) édition du cocktail dînatoire organisé par le Centre d'initiation au patrimoine La Grande Ferme. L'activité aura lieu le 21 septembre 2017 sur le site de la Grande Ferme et le coût de la carte est de 150 \$.

12. PAIEMENT DE FRAIS SUPPLÉMENTAIRE

Contrôle des matériaux sur travaux de Boralex (Rés. # 10783)

Considérant la résolution # 10559, adoptée le 7 novembre 2016, et qui donnait le mandat du contrôle des matériaux pour les travaux de Boralex à la firme Labo SM Inc. ;

Considérant que le prix soumis à ce moment-là était en fonction de réaliser les travaux à l'automne 2016 ;

Considérant que, pour diverses raisons, les travaux ont été reportés et réalisés en juin 2017 ;

Considérant qu'il y a une légère différence entre le prix soumis par la firme Labo SM Inc. en 2016 et la facture émise à la fin des travaux en juillet 2017 ;

Considérant les pourparlers qui ont eu lieu entre l'ingénieur en charge de la surveillance des travaux, le représentant de la firme Labo SM Inc. ainsi que la Municipalité ;

Par conséquent, il est proposé par M. Ghislain Lachance, Conseiller
appuyé par M. Normand Duclos, Conseiller
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps accepte de payer la différence de prix entre la résolution # 10559 adoptée le 7 novembre 2016 et la facture émise après les travaux # 352378 du 12 juillet 2017. Ces frais supplémentaires sont de 189,36 \$ taxes incluses.

13. DÉPLACEMENT DU PANNEAU D'ACCUEIL DE LA MUNICIPALITÉ (Rés. # 10784)

Considérant l'offre reçue d'un citoyen pour déplacer le panneau d'accueil de la Municipalité sur un lot lui appartenant et qui est en bordure du boulevard 138 ;

Considérant les problèmes de branchement électrique à l'endroit actuel du panneau d'accueil ;

Considérant qu'il sera beaucoup plus facile de brancher le panneau d'accueil au réseau électrique d'Hydro-Québec à l'endroit proposé par le citoyen ;

Considérant que le panneau d'accueil aurait une meilleure visibilité à l'endroit proposé sur le lot du citoyen ;

Considérant que le panneau d'accueil se retrouverait ainsi au début de la Municipalité, tel que le ministère des transports du Québec le préconise ;

Considérant que nous avons déjà donné un mandat à un entrepreneur pour surélever le panneau d'accueil à l'endroit actuel de par la résolution # 10512 adoptée le 6 septembre 2016 ;

Considérant que l'entrepreneur accepte de modifier son mandat pour ainsi déplacer le panneau d'accueil, en collaboration avec la Municipalité, sur le lot proposé et ce, à l'intérieur du budget déjà prévu ;

Par conséquent, il est proposé par M. Éric Lachance, Conseiller
appuyé par M. Ghislain Lachance, Conseiller
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps accepte d'envisager le déplacement du panneau d'accueil sur le lot du citoyen situé au 29 boulevard 138. Les démarches devront être prises avec Hydro-Québec et avec un maître électricien afin d'effectuer le branchement électrique du panneau.

14. DEMANDE DE SUBVENTION AU FONDS ÉOLIEN Étude de centralisation des services culturels et de loisirs (Rés. # 10785)

Considérant qu'il existe un projet présentement en collaboration avec l'Université Laval afin de voir les possibilités de transformer l'Auberge et Chalet des Caps ;

Considérant que la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps offre plusieurs services culturels et de loisirs à ses citoyens, comme la bibliothèque et la Maison des jeunes (MDJ) ;

Considérant qu'il serait opportun de centraliser ces activités ;

Considérant que Développement Côte-de-Beaupré nous offre sa collaboration afin de nous accompagner dans tout ce processus ;

Par conséquent, il est proposé par M. Éric Lachance, Conseiller
appuyé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps demande des soumissions auprès de firmes spécialisées afin d'effectuer une étude pour voir les possibilités de centralisation des différents services culturels et de loisirs de la Municipalité pour ainsi créer une synergie avec le projet de transformation de l'auberge et Chalet des Caps. Cette étude pourra par la suite être financée en lien avec le programme du Fonds éolien.

15. PROGRAMME TECQ 2014-2018

Programmation de travaux révisée (Rés. # 10786)

Considérant que la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018 et de ses annexes* ;

Considérant que la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

Considérant qu'avant le 15 octobre de l'année le Directeur général et Secrétaire-trésorier doit fournir au ministère la programmation de travaux révisée et mise à jour des coûts des travaux réalisés et à venir ;

Par conséquent, il est proposé par M. Christian Lebel, Conseiller
appuyé par M. Normand Duclos, Conseiller
et résolu unanimement

Que la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

Que la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligeant découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018.

Que la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Que la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme.

Que la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Que la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps atteste, par la présente résolution, que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

16. CORRESPONDANCE ET DIVERS

Monsieur le Maire mentionne au Conseil municipal qu'il a reçu :

- La liste des interventions du SSI pour le mois de juillet 2017.
- Les procès-verbaux des réunions du 12 juin et du 21 août 2017 de la bibliothèque Emma-Duclos.
- Les rapports mensuels de petite caisse des mois de juin et juillet 2017 de la bibliothèque Emma-Duclos

17. PAIEMENT DES COMPTES (Rés. # 10787)

Il est proposé par M. Christian Lebel, Conseiller
appuyé par M. Normand Duclos, Conseiller
et résolu unanimement

Que les comptes et factures suivants, présentés par le Directeur général et Secrétaire-trésorier, soient et sont autorisés et payés.

Les comptes précédemment autorisés sont ceux figurant au journal des transactions pour la période du mois d'août 2017 et totalisant la somme de 56 370,41 \$.

Salaires

Pér. du 06/08 au 12/08	10 452,38 \$	Pér. du 13/08 au 19/08	5 762,63 \$
Pér. du 20/08 au 26/08	5 974,10 \$	Pér. du 27/08 au 02/09	5 669,48 \$

Je soussigné, Marc Lachance, Directeur général et Secrétaire-trésorier, certifie et atteste qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus sont projetées.

M. Marc Lachance, Directeur gén.
et Secrétaire-trésorier

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le Maire invite les personnes présentes dans l'assistance à poser leurs questions.

18. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (Rés. # 10788)

Il est proposé par M. Reynald Cormier, Conseiller
appuyé par M. Éric Lachance, Conseiller
et résolu unanimement

Que l'assemblée soit et est levée. Il est 20 h 48.

Je soussigné, Majella Pichette, Maire, par la présente signature, approuve chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, conformément à l'article 142 du *Code municipal*.

M. Majella Pichette, Maire

M. Marc Lachance, Directeur gén.
et Secrétaire-trésorier